

An aerial photograph of a river valley, likely the Marne, with a teal color overlay. The river flows through a lush, green landscape with dense trees and some urban development. The sky is a pale, hazy blue.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

PARIS - VALLÉE DE LA MARNE

2017

Paris
Vallée de la Marne

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

SOMMAIRE

Édito.....	5
Un territoire où il fait bon vivre.....	6
Les élus de Paris - Vallée de la Marne.....	7
Paris - Vallée de la Marne : ses compétences.....	8
Paris - Vallée de la Marne : les grands événements.....	10
Éclairer les choix stratégiques.....	12
Les finances.....	12
• Les grandes dates.....	12
• Les budgets globaux de l'Agglomération.....	13
Contrôle de gestion et des politiques publiques.....	13
Les ressources humaines.....	14
Imaginer et construire le territoire de demain.....	15
La politique de la ville, en faveur des quartiers prioritaires.....	15
• Les contrats de ville.....	16
• Un avantage fiscal au profit des quartiers.....	17
Au nord du territoire.....	17
• Les projets mis en œuvre.....	17
• Améliorer le cadre de vie.....	17
Au centre du territoire.....	18
• Les projets mis en œuvre.....	18
• La rénovation urbaine se poursuit.....	18
• Améliorer le cadre de vie.....	18
Au sud du territoire.....	19
• Les projets mis en œuvre.....	19
• Améliorer le cadre de vie.....	19
Élaboration du Plan de prévention primaire de la radicalisation.....	19
L'information géographique urbaine.....	20
• Transparence de l'action publique et démocratisation des applications pour le grand public.....	20
Habitat et gens du voyage.....	21
• Conférence intercommunale du logement.....	21
• Convention intercommunale d'attribution (CIA).....	21
• Habitat privé.....	22
• Habitat public.....	22
• Accueil et accompagnement des gens du voyage.....	22
Mobilité et transports.....	24
• Un nouveau pôle gare Vaires/Torcy.....	24

Environnement et cadre de vie	26
• Maison de l'environnement vagabonde.....	27
• Plan climat-air-énergie territorial.....	28
Encourager l'attractivité économique	29
Développement économique	29
• Une année de dynamisation pour l'aménagement économique	30
• Accompagner les entrepreneurs.....	30
• La Maison de l'entreprise innovante	31
• L'enseignement supérieur et à la recherche (ESR)	32
Construire un territoire solidaire	33
Emploi	33
• Le Service intercommunal de l'emploi	34
• Un réseau partenarial	35
• L'Agglo et la Société du Grand Paris	36
La médiation	36
La santé	37
• Une étude santé pour cerner les besoins de la population	37
• Octobre rose	37
• La santé à l'université.....	37
Maison de justice et du droit	38
• Les MJD ont pour principales missions	38
La prévention	40
• "Tous ensemble contre le SIDA"	40
Soutenir la pratique du sport	41
Oxy'Trail, un succès grandissant	42
Le réseau des piscines	42
Le Nautil	43
• Obtention du label "Grand Insep"	43
• Réhabilitation du Nautil	43
Soutenir l'accès à la culture	45
Le réseau des médiathèques	45
• Les événements 2017.....	46
Les conservatoires	47
• Service public d'enseignement artistique	47
• Vers le futur réseau d'enseignement artistique	47
• Conservatoire à rayonnement intercommunal Michel-Slobo.....	47
• Conservatoire Pontault-Combault/Roissy-en-Brie	48
Le spectacle vivant	49
La coopération culturelle	49
Financements obtenus en 2017	49
Les Passerelles	49

Paris
Valée de la Marne
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

- Brou-sur-Chantereine
- Champs-sur-Marne
- Chelles
- Courtry
- Croissy-Beaubourg
- Emerainville
- Lognes
- Molsiel
- Pontault-Combault
- Saisy-en-Brie
- Torcy
- Valres-sur-Marne

ORDRE
PRIORITY



PAUL MIGUEL
PRÉSIDENT
DE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PARIS - VALLÉE DE LA MARNE

Une volonté commune au service du développement de Paris - Vallée de la Marne

Créée en 2016 de la fusion des Communautés d'agglomération de Marne-et-Chanteraine, de Marne-la-Vallée Val Maubuée et de la Brie Francilienne, la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne est une jeune intercommunalité qui forge son identité jour après jour.

L'action publique au service de l'intérêt général est le moteur de nos projets qui participent à la qualité de vie des personnes qui vivent et travaillent au quotidien sur notre territoire.

Les services de l'agglomération œuvrent ainsi jour après jour à la construction d'un projet commun au service de l'intérêt général et je les en remercie. Ce rapport d'activités fait état de leur travail au quotidien.

Malgré un contexte budgétaire fort contraint, nous parvenons à maintenir un service public de qualité et un programme d'investissements ambitieux.

Lors de cette année 2017, nous avons finalisé, comme nous nous y étions engagés, les transferts de compétence et la définition de l'intérêt communautaire.

Dans les mois qui viennent, nous adopterons notre projet de territoire.

Avec la cité Descartes, cœur du cluster de la "Ville durable", 15 000 entreprises installées sur son territoire, de grandes écoles, une université, un environnement préservé avec 40% d'espaces verts et bleus, un maillage d'équipements sportifs et culturels de qualité, notre agglomération est un pôle majeur de l'Est-parisien.

Je sais pouvoir compter sur l'ensemble des élus de Paris - Vallée de la Marne pour veiller à poursuivre le développement de notre agglomération de façon durable au service de tous.

Paul MIGUEL

Un territoire où il fait bon vivre

Paris - Vallée de la Marne construit son action sur une démarche ambitieuse, solidaire et porteuse d'une dynamique de développement durable au service de la population. Pour bien vivre, se construire et se réaliser chaque habitant du territoire doit bénéficier d'un environnement qui lui permet de se former, d'accéder à un emploi, de se loger, d'apprendre, de se déplacer, de se cultiver, de se détendre, de tisser des liens, de se soigner, de bien vivre et bien vieillir et plus largement de disposer de services efficaces et adaptés à ses besoins. Apporter un équilibre entre économie, environnement et social à travers des projets de développement local et de nombreux équipements est toute l'ambition de l'Agglomération et de ses élus.

Chiffres

- **228 700** habitants
- **12** communes
- **96 km²** de superficie
- **40%** d'espaces naturels
- **7,5 km** de bords de marne

Économie

- **29** zones d'activités dont **14** en gestion directe
- **15 600** établissements industriels et commerciaux
- **78 000** emplois
- **1** maison de l'entreprise innovante

Enseignement supérieur et recherche

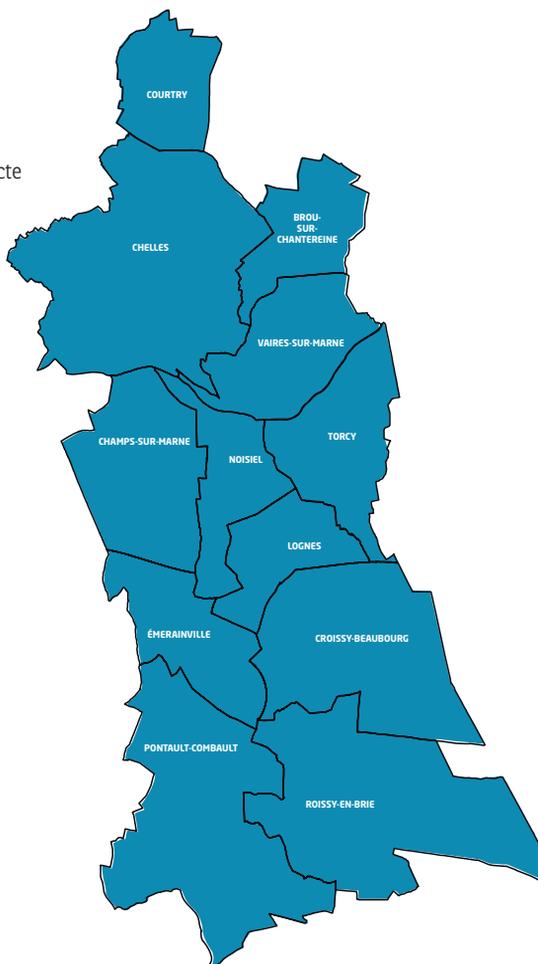
- **1** université
- **15** grandes écoles
- **16 000** étudiants
- **34** laboratoires de recherche
- **900** chercheurs
- **1** futur campus international I-SITE

Transports et infrastructures

- **8** gares
- **2** futures gares du Grand Paris Express
- **3** lignes de train dont 2 RER (A et E)
- **2** axes autoroutiers
- **2** aérodomes

Équipements

- **14** médiathèques
- **9** conservatoires
- **3** studios
- **4** piscines
- **1** centre aquatique et de loisirs
- **1** salle de spectacle
- **2** auditoriums
- **3** maisons de justice et du droit
- **5** aires d'accueil des gens du voyage
- **1** office de tourisme



Les élus de Paris – Vallée de la Marne

L'exécutif de l'Agglomération en 2018



Lognes

Paul MIGUEL

Président
de la communauté
d'agglomération
Paris - Vallée de la Marne



Pontault-Combault

Gilles BORD

Co-1^{er} vice-président
Chargé des équipements et de la
politique culturelle communautaire
Maire



Roissy-en-Brie

François BOUCHART

Co-1^{er} vice-président
Chargé de l'emploi, de l'insertion
et de la formation professionnelle
Maire



Vaires-sur-Marne

Jean-Pierre NOVELLES

2^e vice-président
Chargé du tourisme
et de l'événementiel



Noisiel

Nadia BEAUMEL

3^e vice-présidente
Chargée de l'aménagement
et de l'urbanisme en Operation
d'intérêt national (OIN)



Courtry

Xavier VANDERBISE

4^e vice-président
Chargé de l'aménagement,
de l'urbanisme en secteur hors
Operation d'intérêt national (OIN)
et des réseaux
Maire



Pontault-Combault

Jean-Claude GANDRILLE

5^e vice-président
Chargé des finances
et des marchés publics



Chelles

Brice RABASTE

6^e vice-président
Chargé des transports
et du Grand Paris
Maire



Champs-sur-Marne

Michel BOUGLOUAN

7^e vice-président
Chargé de l'habitat
et des gens du voyage



Brou-sur-Chantereine

Antonio DE CARVALHO

8^e vice-président
Chargé de l'entretien
du patrimoine, des travaux
et de la voirie communautaire
Maire



Torcy

Gérard EUDE

9^e vice-président
Chargé du développement
économique, de l'enseignement
supérieur et de la recherche



Émerainville

Alain KELYOR

10^e vice-président
Chargé du contrôle de gestion et de
l'évaluation des politiques publiques
Maire



Croissy-Beaubourg

Bernard NAIN

11^e vice-président
Chargé des équipements
et de la politique sportive
communautaire



Chelles

Colette BOISSOT

12^e vice-président
Chargée du développement durable
et de l'Agenda 21



Pontault-Combault

Monique DELESSARD

Conseillère déléguée
Chargée de la santé et de la politique
sociale communautaire



Torcy

Guillaume LE LAY-FELZINE

Conseiller délégué
Chargé de la politique de la ville
Maire



Champs-sur-Marne

Daniel GUILLAUME

Conseiller délégué
Chargé des grands projets
de la Cité Descartes



Roissy-en-Brie

Hafida DHABI

Conseillère déléguée
Chargée du commerce, de l'artisanat
et des marchés

Les conseillers communautaires

CHAMPS-SUR-MARNE : Maud TALLET (Maire) • Alain LECLERC • Thierry BABEC • Julie GOBERT • Éric BITBOL **CHELLES** : Benoît BREYSSE • Claudine THOMAS • Jacques PHILIPPON • Alain MAMOU • Céline NETTHAVONGS • Audrey DUCHESNE • Michèle DENGREVILLE • Olivier SAVIN • Christian QUANTIN • Catherine MORIO • Guillaume SEGALA • Isabelle GUILLOTEAU • Lydie AUTREUX • Émeric BRÉHIER **ÉMERAINVILLE** : Michelle FABRIGAT **LOGNES** : André YUSTE (Maire) • Monique HOUSSOU • Nicolas DELAUNAY **NOISIEL** : Mathieu VISKOVIC (Maire) • Anyck DODOTE • Patrick RATOUCHNIAK **PONTAULT-COMBAULT** : Patrick CABUCHE • Nadine LOPES • Danielle GAUTHIER • Fernande TREZENTOS OLIVEIRA • Gérard TABUY • Pascal ROUSSEAU • Jean CALVET • Stéphane FINANCE **ROISSY-EN-BRIE** : Nadia DRIEF • Jonathan ZERDOUN • Marnille TATI • Jean-Emmanuel DEPECKER • Claude PAQUIS-CONNAN **TORCY** : Danielle KLEIN-POUCHOL • Michel VERMOT • Annie DENIS • Ghislaine MERLIN • Meziane BENARAB **VAIRES-SUR-MARNE** : Philippe VINCENT • Monique COULAIS • Jean-Louis GUILLAUME

Paris – Vallée de la Marne : **ses compétences**

Conformément au Code des collectivités territoriales, les communautés d'agglomération sont pourvues de compétences obligatoires. Paris – Vallée de la Marne a fait le choix d'aller plus loin, en se dotant de compétences optionnelles et facultatives. Au total, ce sont 19 compétences que les élus ont entérinées lors du conseil communautaire du 14 décembre 2017. Découvrez la liste des actions que Paris – Vallée de la Marne engage chaque jour pour vous.

Les 7 compétences obligatoires

◆ Développement économique

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme

◆ Aménagement de l'espace communautaire

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)
- Création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire
- Organisation de la mobilité et des transports publics

◆ Équilibre social de l'habitat

- Programme local de l'habitat (PLH)
- Politique du logement d'intérêt communautaire
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées
- Amélioration du parc immobilier bâti

◆ Politique de la ville

- Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville
- Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance
- Programmes d'actions définis dans le contrat de ville

◆ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

◆ Accueil des gens du voyage, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs

◆ Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Les 5 compétences optionnelles choisies

- ◆ **Création/aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire**
- ◆ **Création/aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire**
- ◆ **Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie**
- ◆ **Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire**
- ◆ **Eau**
- ◆ **Assainissement**

Les 7 compétences facultatives ajoutées

- ◆ **Création, organisation, soutien et/ou gestion d'actions ou d'évènements sportifs et culturels, à l'échelle intercommunale**
 - Initiation de projets artistiques dans le domaine du spectacle vivant
 - Actions de sensibilisation et d'accompagnement aux pratiques artistiques et culturelles dans les écoles
 - Soutien et mise en œuvre de projets autour de la création contemporaine
- ◆ **Actions en faveur de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle**
 - Définition et mise en place de la politique intercommunale en matière d'emploi, d'insertion et de formation professionnelle
 - Coordination des opérateurs locaux, dans le cadre d'initiatives partagées
 - Gestion des équipements dédiés et des partenariats
- ◆ **Actions en faveur de la santé et de la médecine du sport**
 - Définition et mise en place de la politique de santé et de prévention intercommunale en matière de lutte contre la désertification médicale, d'accès aux soins, de prévention et de protection du cadre de vie
 - Gestion et promotion des centres de médecine du sport de l'Agglomération
- ◆ **Aménagement numérique du territoire**
 - Assurer un suivi vigilant et partenarial avec les fibro-opérateurs intervenant à l'échelle de l'Agglomération
 - Conseil et soutien aux communes avec les opérateurs
 - Conception, construction, exploitation, commercialisation d'infrastructures, de réseaux et de services locaux de communication électronique et activités annexes
- ◆ **Citoyenneté et prévention**
 - Actions favorisant l'accès au droit
 - Gestion des maisons de justice et du droit du territoire
 - Actions de prévention visant à développer la citoyenneté auprès des jeunes
 - Actions de prévention contre les risques sanitaires et de santé
- ◆ **Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains**
 - Gestion du réseau de chaleur communautaire existant et à venir
- ◆ **Actions de soutien aux activités de recherche et d'enseignement supérieur sur le territoire**

Paris – Vallée de la Marne :

les grands événements 2017

Développement économique

"Livraison de la Maison de l'entreprise innovante"

En novembre 2017, la Maison de l'entreprise innovante a été livrée, après deux ans de travaux. Cet équipement est le fruit de la collaboration entre l'Agglomération et la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne.

Emploi

"Le service intercommunal de l'emploi poursuit son extension"

Service d'aide au retour à l'emploi, le SIE s'adresse aux habitants de plus de 26 ans. Afin d'accroître son action de terrain, une permanence a ouvert à Roissy-en-Brie, en complément de celle de Chelles.

Environnement

"Le Plan climat air-énergie territorial engagé"

Connu sous le sigle PCAET, ce plan a fait l'objet d'une signature de convention avec l'ADEME. D'une durée de six ans, il fixe les engagements du territoire dans les domaines de la ville et du territoire durable, de la transition énergétique et de l'économie circulaire.

Formation

"Digital U, l'école du numérique"

Avec le soutien de l'UPE Marne-la-Vallée et la Maison intercommunale de l'insertion et de l'emploi, l'Agglomération a créé une école du numérique ouvrant la voie à une formation diplômante dans le domaine du digital.

Lecture publique

"Un contrat territoire lecture"

Afin de favoriser l'accès de tous les publics à la lecture, l'Agglomération s'est engagée dans le dispositif des contrats territoire-lecture (CTL) proposé par le Ministère de la culture et de la communication. La signature du CTL permet d'accompagner et de structurer des projets très variés.



ÉCLAIRER

LES CHOIX STRATÉGIQUES

Les **finances**

Les grandes dates

2 février 2017

- ◆ Présentation du rapport d'orientation budgétaire 2017

4 avril 2017

- ◆ Approbation du budget principal et des 8 budgets annexes
- ◆ Vote des taux de fiscalité directe locale (identique à 2016 pour les taux de ménage, + 0.18 points pour le taux de CFE)
- ◆ Détermination du programme d'emprunt 2017
- ◆ Détermination des attributions de compensation 2017 versées aux six communes

29 juin 2017

- ◆ Approbation du compte administratif 2016 et du compte de gestion 2016 et affectation du résultat du budget principal et des 8 budgets annexes

11 octobre 2017

- ◆ Versement de fonds de concours aux communes de Chelles, Courtry, Pontault-Combault et Vaires-sur-Marne

14 décembre 2017

- ◆ Versement de fonds de concours aux communes de Torcy et de Brou-sur-Chantaine



Les budgets globaux de l'Agglomération

Principal

◆ Fonctionnement	◆ Investissement
Dépenses : 123 708 737,72	Dépenses : 46 656 669,70
Recettes : 144 671 216,46	Recettes : 53 703 150,20

Assainissement secteur Brie Francilienne

◆ Exploitation	◆ Investissement
Dépenses : 1 279 749,68	Dépenses : 1 213 099,39
Recettes : 2 092 051,35	Recettes : 1 508 643,04

Assainissement secteur Marne et Chantierne

◆ Exploitation	◆ Investissement
Dépenses : 3 388 801,87	Dépenses : 3 932 211,49
Recettes : 3 630 044,77	Recettes : 5 781 754,95

Assainissement secteur Val Maubuée

◆ Exploitation	◆ Investissement
Dépenses : 2 239 102,83	Dépenses : 2 086 575,76
Recettes : 2 608 021,18	Recettes : 2 407 495,02

Eau

◆ Exploitation	◆ Investissement
Dépenses : 34 415,28	Dépenses : 148 224,94
Recettes : 225 339,69	Recettes : 213 120,41

Canalisation transport

◆ Exploitation	◆ Investissement
Dépenses : 1 294 752,05	Dépenses : 45 404,41
Recettes : 1 257 455,12	Recettes : 1 137 807,77

Immeuble de rapport

◆ Fonctionnement	◆ Investissement
Dépenses : 449 966,66	Dépenses : 173 165,60
Recettes : 464 908,09	Recettes : 165 043,65

Le Nautil

◆ Fonctionnement	◆ Investissement
Dépenses : 3 813 137,34	Dépenses : 1 865 452,82
Recettes : 4 158 337,63	Recettes : 1 736 343,54

Restaurant communautaire

◆ Fonctionnement	◆ Investissement
Dépenses : 1 437 116,60	Dépenses : 133 573,43
Recettes : 1 541 640,79	Recettes : 219 525,86

Contrôle de gestion et des politiques publiques

Le service contrôle de gestion et évaluation des politiques publiques permet de s'interroger sur l'efficacité et l'efficience des politiques publiques conduites.

En 2017, il a œuvré à :

- ◆ L'évaluation de transferts de charges afin d'organiser les rétrocessions de compétences (en 2017 : la médiation, le commerce de proximité et les marchés forains, le funéraire, l'éclairage public).
- ◆ Une première phase d'harmonisation des tarifs des conservatoires (uniformisation des tarifs des droits d'inscription et de certaines prestations ; mise en place d'une grille tarifaire unique pour le conservatoire de Pontault-Combault/Roissy-en-Brie).
- ◆ L'instruction des dossiers de demande de subvention des associations et l'analyse des documents financiers collectés (bilan comptable, compte de résultat,...).

Les ressources humaines

Pour mettre en œuvre l'ensemble des activités, Paris - Vallée de la Marne s'appuie sur 944 agents permanents.

- ◆ Nombre d'agents permanents : **944**
- ◆ Nombre d'agents saisonniers d'été : **65**
- ◆ Nombre de stagiaires accueillis : **131** pour 1130 jours
- ◆ Nombre de créations de postes : **13**



La politique de la ville, **en faveur des quartiers prioritaires**

Pour la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne, la politique de la ville concerne 15084 habitants des six quartiers politique de la ville (QPV) à Chelles, Torcy, Champs-sur-Marne, Noisiel et Roissy-en-Brie.

S'ajoutent les "périmètres de veille active" : à Lognes (la Maillère/Malvoisine ; le Segrais), à Émerainville (le Clos d'Émery), à Champs-sur-Marne (le Ru de Nesles Nord ; le Bois de Grâce) et à Noisiel (la Ferme du Buisson). Ils correspondent aux périmètres du précédent contrat urbain de cohésion sociale non retenus parmi les QPV du nouveau contrat de ville et peuvent continuer à bénéficier de l'ingénierie de la politique de la ville, de la mobilisation accrue du droit commun et de la pérennisation de certains dispositifs spécifiques tels que la réussite éducative et les adultes-relais.

L'année 2017 est une année charnière, à mi-parcours de la vie des contrats de ville. La programmation annuelle 2017 s'inscrit dans le cadre des axes stratégiques du contrat de ville, construits à partir des diagnostics locaux partagés. Elle répond également aux objectifs opérationnels identifiés pour répondre aux problématiques des territoires locaux.

Les contrats de ville

Les trois contrats de ville de l'Agglomération s'inscrivent dans le cadre fixé par la loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 février 2014. Ils définissent les moyens à mobiliser sur les territoires les plus en difficulté. À Paris - Vallée de la Marne, six QPV sont concernés.

Chaque année, un appel à projets commun, Communauté d'agglomération-villes et État, est lancé pour identifier les actions communales, sectorielles et associatives, qui participent à la réalisation des objectifs de la politique de la ville et des trois contrats de ville. Une programmation des actions est retenue par contrat de ville ainsi qu'une dotation de l'État pour son financement.



Un avantage fiscal au profit des quartiers

Les organismes HLM entendent garantir un égal niveau de qualité de service et de vie urbaine au sein de leur patrimoine. Dans les QPV, cela nécessite la mise en place de moyens complémentaires, adaptés à la diversité des situations et aux évolutions de contexte parfois très rapides. Dans ce cadre, des conventions d'abattement de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont mises en place. Elles se traduisent par l'abattement sur la base d'imposition de la TFPB permettant aux organismes HLM de traiter les besoins spécifiques des quartiers prioritaires de la politique de la ville. En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à poursuivre l'amélioration du niveau de qualité de service dans ces quartiers, en y renforçant leurs interventions au moyen notamment d'actions contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie et à la participation des locataires.

Au nord du territoire

Deux quartiers de la ville de Chelles sont inscrits en quartier politique de la ville :

- ◆ La Grande Prairie (1803 hab.)
- ◆ Schweitzer-Laennec (996 hab.)

Source : Insee- 2013

Les projets mis en œuvre

Des actions et des projets programmés et réalisés en 2017 dans le cadre du contrat de ville du territoire nord ont permis de tirer un bilan positif de la dynamique d'intervention et d'animation des territoires fragiles des deux QPV : la Grande Prairie et Schweitzer-Laennec.

Les collectivités sont en tête de la dynamique du portage de projet pour réussir le contrat de ville, suivies par les associations. 21 projets issus de l'appel à projet État (CGET) de 2017 ont été identifiés, permettant la mise en œuvre des objectifs du contrat de ville.

Le développement économique et l'emploi, le lien social/citoyenneté, l'éducation sont en tête des thématiques mises en œuvre *via* l'appel à projet 2017. L'ensemble des projets ont mobilisé une enveloppe de 66 600 €.

Améliorer le cadre de vie

Les engagements 2017 pour les projets d'amélioration du cadre de vie *via* la gestion urbaine et sociale de proximité des deux bailleurs, Marne et Chantereine Habitat et le Logement Francilien (renforcement de l'entretien, du nettoyage, de la tranquillité résidentielle, du gardiennage, de l'animation et du vivre ensemble) ont été réalisés, à l'exception des quelques actions comme la vidéo-protection (Logement Francilien et MC Habitat) et les jardins partagés.

Logement Francilien : 200 logements

Estimation du montant de la TFPB : 49 302 €

Marne et Chantereine habitat : 287 logements

Estimation du montant de la TFPB : 103 453 €

Au centre du territoire

On compte trois Quartiers prioritaires de la politique de la ville :

- ◆ À Torcy :
- ◆ À Champs-sur-Marne et Noisiel :
- Arche Guédon : 2677 habitants
- Les Deux Parcs : 3238 habitants
- Le Mail : 3848 habitants

Deux quartiers ont été retenus comme Quartier d'intérêt régional (QIR), pouvant faire l'objet d'un soutien financier de l'ANRU : L'Arche Guédon et les Deux Parcs

Les projets mis en œuvre

59 projets issus de l'appel à projet État (CGET) de 2017 ont été identifiés permettant la mise en œuvre des objectifs du contrat de ville. Ces actions ont porté essentiellement sur le rayonnement culturel, l'éducation, l'insertion professionnelle, la valorisation et le renforcement du lien social et notamment l'affermissement et l'encouragement de la promotion des valeurs républicaine et la prévention, pour une enveloppe de 347 500 €.

La rénovation urbaine se poursuit

Les deux projets de rénovation urbaine de L'Arche Guédon et des Deux Parcs-Luzard se poursuivent. La concertation entre les acteurs publics et privés et avec les habitants du QPV reste au cœur du dispositif du projet, notamment autour des problématiques de démolitions, de restructuration physique et fonctionnelle (centres commerciaux, résidentialisations, accès...) et de gestion urbaine de proximité. Une charte de peuplement est en cours d'élaboration avec un protocole de relogement.

Améliorer le cadre de vie

En 2017, l'ensemble des actions des bailleurs ont été réalisés : renforcement de la présence du personnel avec un agent de développement social urbain travaillant en lien avec les résidents et les associations ; formation/soutien des personnels de proximité sur le suivi des incivilités, l'entretien et la sécurisation du site, des parties communes et des parkings ; Sur-entretien (graffitis, décapage des sols...) ; Gestion des déchets et encombrants/épaves ; Tranquillité résidentielle (portes anti-intrusions) ; Animation et vivre ensemble en lien avec les associations, Insertion (les chantiers jeunes, chantiers d'insertion...).

- ◆ OSICA (Arche Guédon) - 312 logements
Montant valorisé de la TFPB : 51 136 €
- ◆ OSICA (Le Mail) - 284 logements
Montant valorisé de la TFPB : 52 707 €
- ◆ DOMAXIS - 254 logements
Montant valorisé de la TFPB : 79 500€
- ◆ TROIS MOULINS HABITAT - 425 logements
Montant valorisé de la TFPB : 69 862 €

Au sud du territoire

Le quartier la Renardière situé à Roissy-en-Brie compte 1818 habitants.

Les projets mis en œuvre

Des actions et des projets programmés et réalisés en 2017 dans le cadre du contrat de ville du territoire sud ont permis de tirer un bilan positif de la dynamique d'intervention et d'animation des territoires fragiles du QPV la Renardière. 25 projets issus de l'appel à projet État de 2017 ont été identifiés, mobilisant 63 000 € de subvention et permettant la mise en œuvre des objectifs du contrat de ville.

Le lien social/citoyenneté, l'emploi, la santé sont en tête des thématiques mises en œuvre via l'appel à projet 2017.

Améliorer le cadre de vie

◆ OSICA - 632 logements - Montant valorisé de la TFPB 152 424 €

Élaboration du Plan de prévention primaire de la radicalisation

Face à la radicalisation, sécuriser et protéger les concitoyens sont les premiers objectifs qui engagent la responsabilité de l'État.

Le Préfet est le pivot de la prévention au niveau départemental, au moyen de cellules de détection/prise en charge. Les collectivités territoriales ont un rôle à jouer pour assurer une prévention primaire, notamment en travaillant autour d'actions de maintien du lien social, de promotion des valeurs de la République et du vivre ensemble, qui peuvent être décisives dans le cadre des contrats de ville.

C'est ainsi que chaque contrat de ville devra présenter en annexe, un plan d'actions sur la prévention de la radicalisation à compter du 1^{er} janvier 2017.

Pour l'Agglomération, il s'agit de mieux tenir compte des potentialités de l'intercommunalité en matière de prévention de la radicalisation qui implique de développer une :

- ◆ "intercommunalité de stratégie" qui consiste à considérer l'échelon intercommunal comme pertinent pour concevoir une véritable stratégie territoriale de prévention, et en particulier une véritable démarche évaluative des actions menées.
- ◆ "intercommunalité de prestations" qui vise à l'efficacité des actions opérationnelles par la mutualisation des services et compétences.

En complément interviennent des dispositifs déjà existants. C'est le cas de la cellule départementale de suivi, pilotée par la Préfecture. Elle a pour mission d'échanger sur les situations individuelles de personnes radicalisées ou en voie de radicalisation.

L'information géographique urbaine

Le SIGU est un service support de l'Agglomération. Il offre un éclairage sur l'évolution du territoire en apportant des données chiffrées, des cartographies sur de multiples thématiques telles que la fiscalité, l'économie, l'habitat, l'urbanisme et le foncier, les transports, la socio-démographie...et mieux le comprendre.



Transparence de l'action publique et démocratisation des applications pour le grand public

Les administrations doivent être en cohérence avec la société de l'information. Elles doivent répondre à l'utilisateur qui est de plus en plus exigeant et demandeur d'information et s'adapter aux mutations techniques qui permettent la simplification et l'accélération des procédures administratives. Pour répondre à cet impératif, les administrations doivent diffuser largement l'information qu'elle détient.

Le respect des obligations juridiques et des divers textes européens et nationaux publiés constitue un enjeu pour l'Agglomération. L'année 2017 marque le lancement de cette dynamique avec la mise en place d'une plateforme comportant des données thématiques pour l'ensemble du territoire : population, fiscalité, établissements implantés, commerces, copropriétés, bailleurs sociaux...

Habitat

et gens du voyage

Relevant des compétences obligatoires, les missions de l'Agglomération en matière d'habitat et gens du voyage sont de 3 ordres :

- 1 ♦ L'élaboration de projets favorisant le développement du parc de logement répondant aux besoins diversifiés de la population, soutenant l'amélioration du parc de logements publics et privés, aidant à l'accès au logement de tous les ménages et à leur maintien dans le logement.
- 2 ♦ La gestion de dispositifs d'aide au parc public et privé et de prévention pour accompagner les copropriétaires.
- 3 ♦ La gestion de 5 aires d'accueil des Gens du voyage.

La définition de l'intérêt communautaire en matière d'habitat a été entérinée par le conseil communautaire le 14 décembre 2017.

Le lancement de la démarche d'élaboration du Programme local de l'habitat (PLH) a été décidé par le Conseil communautaire le 4 avril 2017.

Conférence intercommunale du logement

La loi relative à l'égalité et à la citoyenneté parue le 27 janvier 2017, impose aux collectivités la création d'une conférence intercommunales du logement (CIL). Entérinée par le conseil communautaire, cette instance partenariale offre un cadre de travail et d'échanges sur l'ensemble des thématiques relatives au parc public. Elle a notamment vocation à renforcer le partage des connaissances sur les attributions de logements sociaux pour mener une stratégie d'attribution concertée à l'échelle intercommunale.

Convention intercommunale d'attribution (CIA)

La démarche d'élaboration de la CIA a pour but d'adapter les objectifs d'attribution définis par la loi sur le territoire de l'Agglomération au regard des caractéristiques des logements et de la demande. Lancé en 2017, ce projet comporte deux phases clés qui aboutiront à la convention finale en 2018.

Phase 1

Réalisation du diagnostic d'occupation sociale du parc de logements intercommunal. Celui-ci permettra de connaître et partager avec les partenaires les enjeux sur :

- ♦ l'offre de logements sociaux de le territoire et son occupation
- ♦ le niveau de satisfaction de la demande de logement
- ♦ les équilibres sociaux observés sur le territoire

Calendrier : juillet 2017 - février 2018

Phase 2

Élaboration du document cadre des orientations stratégiques en matière d'attribution et de la CIA.

Au regard des enjeux identifiés dans le diagnostic, il s'agit de définir des orientations en matière de mixité sociale, d'équilibre entre les territoires de l'agglomération et de leviers d'actions pour agir sur ces équilibres.

Des objectifs réglementaires en matière d'attribution visant le rééquilibrage social entre les quartiers devront être déclinés sur le territoire de l'Agglomération.

Calendrier : février - septembre 2018

Partenaires mobilisés

Agglomérations, Villes, Département Seine-et-Marne, État, organismes HLM, AORIF, Action Logement, ADIL 77, Relais Jeunes 77, Empreintes...

Habitat privé

En 2017, le dispositif d'aide financière mis en place initialement sur le secteur centre a été étendu à l'ensemble de l'Agglomération. Elle a accordé des subventions à 30 propriétaires occupants (en habitat diffus) pour un montant total de 35 165 €.

Dans la perspective de 2018, un nouveau règlement a été adopté par le Conseil communautaire le 3 octobre 2017.

Accompagnement des copropriétaires

Le Programme opérationnel de prévention et d'accompagnement des copropriétés (POPAC) a été mis en place initialement sur le secteur centre en 2015, pour une durée de 3 ans. Un panel d'actions est proposé gratuitement aux copropriétaires, avec l'appui d'un consultant spécialiste des copropriétés. Certaines actions ont été progressivement étendues à l'ensemble des copropriétés de l'Agglomération. En 2017, les principales actions menées ont été les suivantes :

- ◆ **43** permanences d'informations et de conseils individuels ont été réalisés
- ◆ **17** formations thématiques ont été organisées
- ◆ **6** copropriétés, semblant connaître des difficultés importantes, ont bénéficié de "Diagnostic Flash" afin de réaliser des diagnostics complets.

Habitat public

Aide à l'amélioration et au développement du parc public

Le Conseil communautaire a adopté un nouveau dispositif d'aide au parc public le 29 juin 2017. Il vise à soutenir les organismes HLM dans leurs projets de réhabilitation et de construction de logements sur le périmètre de l'Agglomération. Sur la base d'un nouveau règlement, un comité de programmation réunissant les communes a sélectionné des projets présentés par des organismes HLM pour un montant d'aide totale de 917 115 €, dont 277 115 € pour des opérations qui devaient commencer fin 2017 et 640 000 € pour des opérations qui commenceront en 2018.



Convention d'utilité sociale (CUS)

L'Agglomération, en concertation avec les communes, a élaboré une liste d'enjeux et d'orientations qui devront figurer dans les CUS élaborées par les organismes HLM :

- ◆ Le développement de l'offre
- ◆ La vente de logements aux occupants
- ◆ L'amélioration du parc existant
- ◆ Les mutations internes
- ◆ La mixité sociale et les attributions aux publics prioritaires
- ◆ La gestion urbaine de proximité

Accueil et accompagnement des gens du voyage

L'Agglomération gère 5 aires d'accueil des gens du voyage. Une convention de partenariat a été signée avec l'association La Rose des Vents afin d'assurer des permanences une fois par semaine sur chaque aire. Trois travailleurs sociaux, chacun référent d'une aire, ont tenu ces permanences.

43 personnes ont été rencontrées principalement pour des démarches administratives mais aussi d'inscription au CNED pour leurs enfants. Les autres thèmes ont concerné l'emploi, la santé, la retraite et la CAF. L'intervention de La Rose des Vents porte également sur le soutien aux apprentissages des enfants. Des ateliers ont lieu sur chaque aire pour accueillir les enfants et leur donner envie d'aller à l'école. Différentes activités sont proposées dans l'objectif de développer des compétences (coopération, vocabulaire, calcul, lecture...) et les aider à faire leurs devoirs d'école.

47 enfants ont participé aux ateliers avec une moyenne de présence de 4/5 enfants présents à chaque séance. Ces ateliers permettent également à l'équipe de travailler sur des questions par exemple de santé et de proposer des activités ludiques liées notamment aux événements festifs (Noël...).

Des commissions partenariales ont lieu trimestriellement pour renforcer le suivi avec les communes. Elles permettent, en particulier d'appuyer La Rose des vents dans sa démarche partenariale avec l'Éducation Nationale visant à favoriser la scolarisation des enfants. Un travail avec la référente CASNAV (Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage) a notamment été amorcé dans ce sens.

Mobilité et transports

Le territoire Paris - Vallée de la Marne EN CHIFFRES



86 000

passagers dans les gares chaque jour



31,5 millions

de voyageurs dans les transports par an



45

lignes de bus sur le territoire



8

Gares



3

Lignes de trains



100

kilomètres de voies cyclables

Sources : SNCF/RATP/Agglomération

Avec 86 000 voyageurs en transit dans les gares du territoire, la question de la mobilité prend une place centrale dans l'action de l'Agglomération. Elle joue un rôle de coordination à l'échelle du territoire et est à ce titre l'interlocuteur privilégié d'Ile de France Mobilités et des transporteurs.

Le nouveau pôle gare Vaires/Torcy

Le projet de pôle gare Vaires/Torcy est mené dans le cadre du PDUIF. Il s'inscrit dans une démarche de rénovation des gares franciliennes afin d'en faire des véritables pôles d'échanges. En 2017, l'Agglomération a lancé une étude de faisabilité comportant un diagnostic et des propositions d'aménagement. Le réaménagement de la gare comprend :

- ◆ La réorganisation urbaine et paysagère de la gare routière
- ◆ L'aménagement de la voirie au nord et au sud de la gare
- ◆ L'adaptation PMR
- ◆ La sécurisation des circulations douces et amélioration de la desserte vélos
- ◆ La mise en place de l'information dynamique sur les abribus
- ◆ La création d'une consigne et d'un abri pour les vélos

Quelques chiffres

- ◆ **123 000 €** pour l'aménagement des liaisons douces principalement la CR5 à Roissy-en-Brie
- ◆ **240 000 €** investis pour la création de 4 nouvelles stations Véligo à Noisiel, Roissy-en-Brie, Champs-sur-Marne et Émerainville.

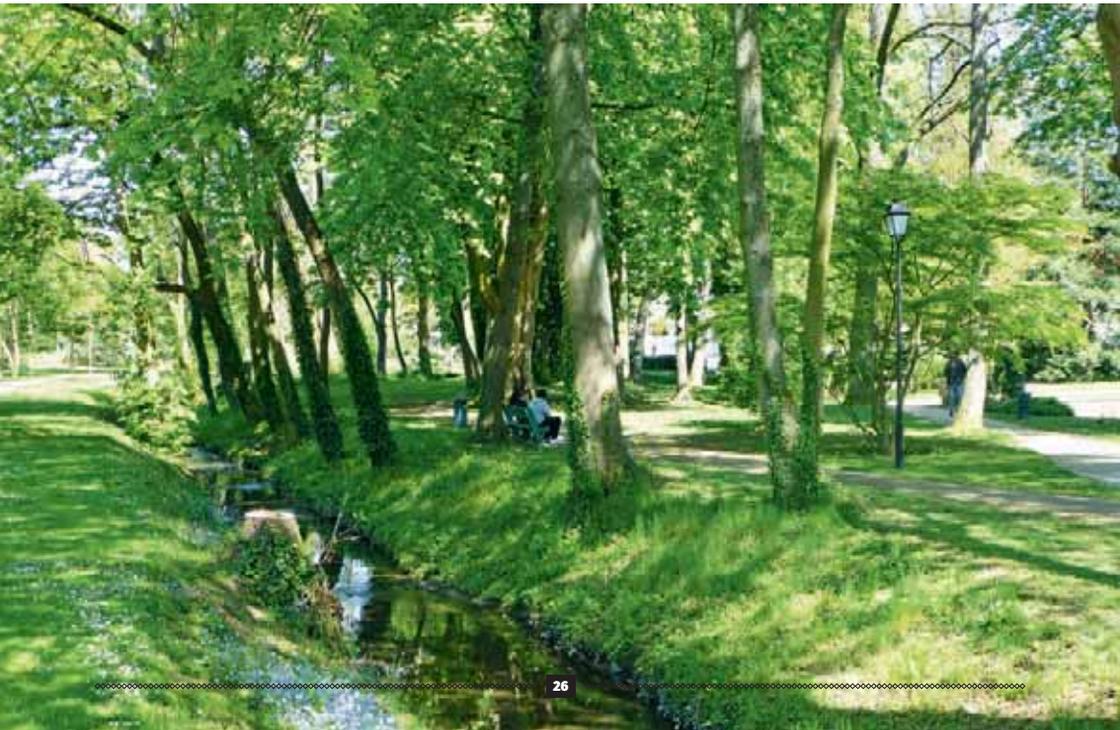


Environnement et cadre de vie

◆ L'Agglomération est soucieuse de la préservation de son riche patrimoine naturel avec 600 hectares d'espaces verts, 56 bassins, 10 km de berges de Marne et 5 km de canal, 12 000 arbres isolés dans les parcs et 1 500 000 edansles forêts et parcs. Elle assure la gestion du patrimoine arboré, de la réserve naturelle régionale des Îles de Chelles et des espaces naturels d'intérêt communautaire.

Afin de préserver l'environnement et améliorer le cadre de vie, l'Agglomération compte parmi ses prérogatives :

- ◆ La lutte contre la pollution de l'air
- ◆ La lutte contre les nuisances sonores
- ◆ L'élaboration d'une charte intercommunale de l'arbre
- ◆ La mise en place d'un plan paysage
- ◆ L'élaboration et la mise en œuvre de l'Agenda 21
- ◆ L'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)





Maison de l'environnement vagabonde

La maison de l'environnement vagabonde est un programme de sensibilisation à l'environnement. En 2017, des animations ont été réalisées par un réseau composé de 11 associations locales partenaires. 70 animations ont été réalisées entre février à décembre 2017, à destination d'environ 800 participants. Les animations comprennent :

- ◆ Des sorties et des formations sur la faune et la flore du territoire
- ◆ Des ateliers mêlant créations artistiques et découverte de paysages et de l'environnement
- ◆ Des sorties nature sur les ressources naturelles : plantes comestibles, matériaux pour l'artisanat...
- ◆ Des sorties découvertes des activités de l'Agglomération : activités pastorales, ruches, verger vagabond, bibliothèque de rue avec les ânes...

Plan climat-air-énergie territorial

Mardi 12 décembre 2017, la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne a signé une convention d'engagement avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) pour la réalisation de son Plan climat-air-énergie territorial (PCAET). Ce plan, d'une durée de trois ans et financé par l'ADEME, met en lumière des réflexions et des actions pour l'environnement et la planète, à l'échelle du territoire communautaire. Paris - Vallée de la Marne s'engage ainsi dans trois domaines :

- ◆ la ville et le territoire durable,
- ◆ la transition énergétique,
- ◆ l'économie circulaire sobre en ressource

Qu'est ce que le PCAET ?

Le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) est un outil de planification qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie. Outre le fait qu'il impose également de traiter le volet spécifique de la qualité de l'air, sa particularité est sa généralisation obligatoire à l'ensemble des intercommunalités de plus de 50 000 habitants.



ENCOURAGER

L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE



© Bernard Tschumi

Développement économique

❖ **Fidéliser les entreprises du territoire, favoriser l'implantation de nouvelles entreprises, encourager la création et le développement des jeunes entreprises, se positionner en tant que territoire d'innovation et pôle régional de la filière d'excellence de la ville durable, tels sont les objectifs soutenus par l'Agglomération en matière de développement économique.**

La direction en charge de ce secteur est organisée en quatre pôles :

- ◆ Les services aux entreprises et l'innovation
- ◆ L'aménagement économique et l'implantation d'entreprises
- ◆ L'enseignement supérieur et la recherche
- ◆ Le commerce et les marchés

Une année de dynamisation pour l'aménagement économique

L'Agglomération, en lien avec les aménageurs publics (EPAMARNE, Sem M2CA et Aménagement 77), poursuit son action en matière d'aménagement économique.

En 2017, plusieurs opérations d'aménagements économiques se sont poursuivies permettant de créer une nouvelle offre foncière locale.

- ◆ **L'extension sud-ouest de La Tuilerie à Chelles** : les travaux de construction d'un parc PME-PMI de 4 000m² ont débuté en septembre 2017 (lot D) et deux promesses de vente ont été signées, l'une avec l'entreprise Elixir (lot C), l'autre avec SILOTTO (lot B).
- ◆ **La ZAI de Torcy (création d'un lotissement industriel sur 5 ha)** : au cours de l'année 2017, plusieurs études et démarches de concertation ont été menées en vue de créer un nouveau lotissement industriel de 5 hectares.

148 demandes d'implantation ont été enregistrées en 2017.

Accompagner les entrepreneurs

Paris - Vallée de la Marne soutient la création, le développement et l'implantation d'entreprises. Son Bureau d'accueil et de services aux entreprises (BASE) propose des services pour accompagner les projets de création : centre de documentation, conseils personnalisés, réunions d'information et de diagnostics...

2017, en chiffres

- ◆ **261** porteurs de projets conseillés
- ◆ **34** créations effectives soutenues
- ◆ **67** suivis post création de TPE
- ◆ **117** demandes d'implantation sur de petites surfaces instruites

La Maison de l'entreprise innovante

En novembre 2017, la Maison de l'entreprise innovante (MEI) a ouvert ses portes, après deux ans de travaux. Située à la Cité Descartes à Champs-sur-Marne, elle est le fruit de la collaboration fructueuse entre la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne et de la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne.

Le bâtiment propose 3 000 m² de services répartis sur trois niveaux. La MEI a pour ambition d'attirer des entreprises dans les secteurs en pointe tels que l'informatique, l'électronique, l'énergie, l'ingénierie, le bâtiment, la santé...

La MEI est stratégiquement positionnée au coeur de la Cité Descartes. Véritable vivier de l'enseignement supérieur et de la recherche, elle accueille plus de 1 000 chercheurs et enseignants-chercheurs permanents au sein d'une trentaine d'unités de recherche. Elle est labellisée cluster de la ville durable du Grand Paris pour sa dynamique innovante.

Le saviez-vous ?

2017 marque le retour de la compétence commerces et marchés aux communes conformément aux choix faits dans le cadre de l'intérêt communautaire.



L'enseignement supérieur et la recherche (ESR)

L'action de l'Agglomération en matière d'ESR, se décline sur trois axes.

Les relations institutionnelles Agglomération/campus, qui s'illustrent par la convention triennale tripartite entre l'agglomération, l'université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM) et l'université Paris-Est (UPE) listant les collaborations et actions communes établies avec le campus. De plus, l'Agglomération a contribué l'élaboration du schéma régional de l'Enseignement supérieur et de l'innovation (SRESI). Il définit les orientations et les priorités d'orientations en matière d'intervention de la Région et des autres collectivités territoriales dans les domaines de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, en cohérence avec les stratégies nationales de l'État.

La recherche et la valorisation, qui prend toute son essence en 2017 dans le projet I-SITE FUTURE. Le projet a obtenu en février 2017, la labellisation I-SITE du programme des Investissements d'Avenir. I-SITE vise à soutenir l'attractivité et à accélérer le rayonnement international de sites à l'excellence scientifique reconnue sur leurs domaines de spécialisation. L'ambition est de créer un nouvel établissement à partir de l'Ifsttar, l'UPEM, l'École d'Architecture de la Ville et des Territoires- EAVT et de deux écoles d'ingénieurs : ESIEE Paris et l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris - EIVP.

Cette construction repose sur un outil institutionnel capable de porter, à long terme, une stratégie sur les missions de recherche, de soutien au développement économique et d'appui aux politiques publiques, de formation, de partenariats et de ressources.

L'Agglomération participe également à la valorisation du campus, par sa présence et son soutien aux actions telles que les journées portes ouvertes ou le Forum Descartes.



CONSTRUIRE

UN TERRITOIRE SOLIDAIRE

Emploi

L'attractivité économique d'un territoire auprès des entreprises s'articule notamment autour de sa capacité à développer la compétence des salariés et à les accompagner dans le recrutement des nouveaux collaborateurs. Pour ce faire, Paris - Vallée de la Marne s'appuie sur son service emploi, qui accueille et accompagne les demandeurs d'emploi grâce à des services de proximité. Il propose aux entreprises locales et aux habitants du territoire un ensemble de services pour faciliter l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi. Il comprend également le service intercommunal de l'emploi (SIE) qui agit pour les publics de plus de 26 ans.

La volonté de l'Agglomération est de faire de l'emploi une priorité à travers trois axes forts :

- ◆ L'accueil, l'orientation et le suivi des demandeurs d'emploi du territoire
- ◆ La coordination territoriale des acteurs qui agissent pour l'emploi et la formation
- ◆ L'accompagnement des entreprises dans le cadre de leur recrutement notamment via l'organisation d'évènements tels que le Forum Emploi, des Job-dating, des cellules de recrutement

Agglo
Objectif
EMPLOI

2017, en actions

Semaine nationale de l'industrie

du 20 au 26 mars

Job-dating "Agent de sécurité"

23 mars 2017

Petit-déjeuner apprentissage

30 mars 2017

Job-dating apprentissage

25 avril 2017

Job-dating "services à la personne"

18 mai 2017

Journée d'information collective

4 juillet 2017

6^e édition du forum "Objectif Emploi"

23 novembre 2017

Matinale de la mobilité

14 décembre 2017

Journée d'information collective

19 décembre 2017

Le Service intercommunal de l'emploi (SIE)

Le SIE accueille et accompagne les publics de plus de 26 ans résidant sur le territoire de Paris - Vallée de la Marne. Outre un accompagnement individualisé, le SIE propose tout au long de l'année, des actions pour favoriser l'accès à l'emploi (informations collectives, ateliers, job-dating...).

En 2017 :

- ◆ **823** personnes ont été reçues dont **225** nouveaux inscrits
- ◆ **331** personnes ont bénéficié d'un accompagnement individualisé
- ◆ **236** sorties positives avec accession à un emploi ou à une formation qualifiante et/ou diplômante



Un réseau partenarial

Pour conduire cette politique publique, l'Agglomération s'appuie sur un réseau d'acteurs de l'emploi dont Pôle Emploi, qui regroupe trois antennes sur le territoire. Elle subventionne également les associations locales.

◆ Missions locales :

- Repérer, accueillir, informer et orienter les jeunes de 16 à 25 ans révolus
- Accompagner les parcours d'insertion
- Agir pour l'accès à l'emploi
- Observer le territoire, apporter une expertise, développer une ingénierie et participer à l'animation du partenariat local

Subventions :

Bassin chellois : 186 500 €

Plateau de Brie : 92 280 €

Marne-la-Vallée/Val Maubuée : 259 000 €

◆ Maison intercommunale de l'insertion et de l'emploi (M2IE)

- Améliorer et développer des actions dans les domaines de l'insertion, de l'emploi et de la formation professionnelle en vue de répondre au mieux aux besoins de la population et des différents partenaires

La M2IE participe également au projet de grande école du numérique "Digital U" lancé en 2016 à l'initiative de l'Agglomération avec le concours de l'UPEM.

Subvention : 280 000 €

◆ École de la 2^e Chance

- Créer des parcours personnalisés au sein de petites promotions d'une dizaine de stagiaires sur une période de 8 mois en moyenne (pour un maximum de 24 mois) afin d'assurer l'insertion professionnelle et sociale par l'éducation et la formation des jeunes adultes

Subvention : 100 000 €

◆ Ingénierie d'Insertion Nord-Ouest 77 (IINO77)

- Accompagner les publics autour du développement des clauses sociales permettant l'insertion de personnes en difficultés.

IINO 77 est le facilitateur de l'Agglomération concernant la gestion des clauses d'insertion du Grand Paris Express. En outre, IINO 77 réalise également une mission d'ingénierie et de pilotage des clauses UGAP.

Subvention : 105 000€ (dont 60 000€ Société du Grand Paris)

L'Agglo et la Société du Grand Paris : une convention pour l'insertion

la communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne a signé une convention avec La Société du Grand Paris (SGP), pour développer l'emploi local et l'insertion sur les chantiers du Grand Paris Express. Cette convention de partenariat vise le développement de l'emploi du territoire traversé par le Grand Paris Express. À ce titre, la SGP finance les actions conduites par l'Agglomération à hauteur de 60 000 € par an, pendant au moins cinq ans. Cette subvention vient soutenir les initiatives de l'Agglomération pour, entre autres, mettre en relation les entreprises et personnes en recherche d'emploi et faciliter les contacts avec les PME locales.

Un chiffre : 24 000 offres d'emploi ont été publiées sur emploi.agglo-pvm.fr

La **médiation**

La fin de l'année 2017 marque le retour de la compétence médiation aux communes de Pontault-Combault et Roissy-en-Brie. L'équipe composée de 4 agents présents à Pontault-Combault et Roissy-en-Brie, assure une interface dynamique entre les habitants, les entreprises, les bailleurs, les commerçants, les établissements d'enseignement secondaire, et l'administration. Par leur présence, les médiateurs favorisent le dialogue et font remonter toute information concourant aux équilibres sociaux du territoire. Le service médiation a pris attache avec 3 collèges et 1 lycée du territoire sud dans le cadre du dispositif "Relais collège/lycée".

Le service a participé à différents événements organisés par les communes, notamment la Fête franco-portugaise et la course pédestre "la Pontelloise" de Pontault-Combault.



La **santé et la médecine du sport**

L'Agglomération s'investit sur le champ de la santé publique. Elle est dotée d'un service chargé de mettre en œuvre des politiques de santé en matière de lutte contre la désertification médicale, d'accès aux soins, de renforcement de l'offre de soins, etc... Paris - Vallée de la Marne organise et orchestre les politiques de "prévention santé" et les décline avec les partenaires et les différents services de L'Agglomération sur le territoire.

Une étude santé pour cerner les besoins de la population

En janvier 2017, L'Agglomération s'est appuyée sur un cabinet d'études pour refonder les problématiques de santé sur son territoire.

Cette mission, articulée en 3 phases consiste à :

- ◆ Élaborer un diagnostic, afin d'agréger et de mettre à jour l'ensemble des diagnostics et études santé réalisés par les trois ex-agglomérations (les données statistiques sur la démographie médicale, les déterminants de santé, les besoins de santé, les enjeux de santé, l'offre de soins, l'accessibilité aux soins...)
- ◆ Décliner deux scénarii qui permettraient de redéployer une stratégie territoriale de santé en proposant des orientations/actions concourant à la redensification et à la diversification du nombre des professionnels de santé
- ◆ Proposer des axes de prévention en tenant compte des enjeux de santé

Coût de l'AMO sur 3 ans : 35 000 € TTC

Octobre Rose

Au 2^e semestre 2017, le service santé a conforté son implication en promouvant des actions de prévention contre le cancer du sein.

Pour la 3^e année consécutive, Paris - Vallée de la Marne a organisé et coordonné, l'opération "Octobre Rose". Cette campagne d'informations et de sensibilisation pour le dépistage organisé du cancer du sein, en partenariat avec l'ADC 77, la CPAM 77, la Mutualité Française d'Île-de-France, la Ligue contre le cancer, les CCAS des villes et les MJC. Dans ce cadre, une déclinaison sportive de l'opération, les Bonnets Roses a été organisée par l'association du même nom, avec le réseau des piscines de Paris - Vallée de la Marne et un concert a été donné aux Passerelles avec les élèves des conservatoires de L'Agglomération.

La santé à l'université

Par ailleurs, dans le cadre de la convention qui lie L'Agglomération à l'université, des rencontres trimestrielles ont été organisées entre le service santé et l'UPEM afin d'échanger sur les actions "prévention santé" et développer une collaboration en matière d'accessibilité aux soins des étudiants, de problématique en santé mentale, d'addictions etc.

Maison de justice et du droit

Le réseau des Maisons de justice et du droit (MJD) est composé des MJD à Chelles (territoire nord), Noisiel (centre) et Pontault-Combault (sud). Ces structures judiciaires de proximité sont placées sous l'autorité des chefs de juridiction du Tribunal de Grandes Instances (TGI) de Meaux, pour ce qui concerne les MJD à Chelles et Noisiel, et du TGI de Melun pour la MJD à Pontault-Combault. Les MJD sont des lieux d'accueil, d'information et d'aide juridique, de médiation, de prévention et de citoyenneté. Elles sont accessibles à toutes et tous gratuitement et en toute confidentialité. Le co-pilotage des MJD est assuré par un cadre de l'agglomération et deux greffières qui représentent les chefs de juridiction des TGI. Elles organisent conjointement avec les responsables juristes de l'Agglomération sur chaque structure, les différentes permanences assurés par de nombreux partenaires et associations. En 2017, les horaires des MJD ont été revus dans l'objectif d'harmoniser et conforter l'offre de service dans le réseau.

Les MJD ont pour principales missions :

- ◆ L'accès au droit et l'aide aux victimes
- ◆ La résolution amiable des conflits
- ◆ La prévention de la délinquance par l'accueil de permanences judiciaires de proximité sur convocation
- ◆ La réparation pénale
- ◆ Le suivi et l'aide à la réinsertion
- ◆ La citoyenneté par des actions de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté à destinations des jeunes et des adultes.

En 2017 :

Le réseau des MJD a accueilli plus de 27 300 usagers.

Les trois MJD animent ou participent chacune à différentes actions concourant à la citoyenneté et à l'accès au droit

- ◆ "La roue en questions" auprès des élèves de collèges
- ◆ "Moi jeune citoyen" à destination des élèves de collèges
- ◆ Des conférences juridiques : le surendettement, l'actualité en droit des étrangers, les différents modes d'union
- ◆ La présentation du système judiciaire aux collégiens et lycéens
- ◆ La participation au comité de pilotage de l'événement "Droit des femmes", animé par la ville de Pontault-Combault



La **prévention**

L'Agglomération est impliquée dans le champ de la prévention. L'objectif principal est de permettre la mise en œuvre de projets et d'actions de prévention, au sens large du terme, en direction de tous types de public de toutes tranches d'âges, notamment dans le cadre de la politique de la ville. Elle intervient autour trois thématiques :

- ◆ **Citoyenneté et accès au droit**
- ◆ **Prévention et promotion de la santé**
- ◆ **Lien social et prévention de la délinquance**

Les chiffres

Environ 5 800 personnes, tous âges confondus, ont été associés à une action de prévention en 2017.

Le service compte plus de 50 partenaires locaux (services institutionnels justice et santé, villes, services municipaux, services communautaires, associations...)

Les actions en 2017

Le service prévention a réalisé, en 2017, une quinzaine d'actions sur les trois thématiques d'interventions identifiées :

- ◆ **"Jeunes et justice"** avec les collégiens, lycéens et la mission locale
- ◆ **"Moi, jeune citoyen"** avec les collégiens, Mission locale
- ◆ **"Activités d'utilité collective – Chantiers"** avec des jeunes de 17 à 25 ans
- ◆ **Tournoi de football prévention** avec les partenaires du service prévention et jeunes
- ◆ **"Forums prévention des addictions lycéens"** auprès des lycéens
- ◆ **"Journée prévention santé des scolaires - Courir pour Curie"** avec les élèves des écoles élémentaires collèges et lycée

"Tous ensemble contre le SIDA"

Depuis plusieurs années, l'Agglomération s'investit dans la lutte contre le sida. Deux fois par an, avec le concours des villes et de l'association AIDES, elle propose des actions d'information et de sensibilisation SIDA/IST. Des opérations de dépistages VIH/IST sont proposées avec le soutien du Centre gratuit d'information de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) du Centre hospitalier de Marne-la-Vallée.

SOUTENIR

LA PRATIQUE DU SPORT

Parce que le sport est un vecteur incontournable de l'épanouissement personnel, Paris - Vallée de la Marne soutient une politique de développement sportif. Elle a pour objectif d'assurer aux habitants, une pratique physique et sportive de qualité, diversifiée, dans des espaces et équipements adaptés et sécurisés. Son territoire est riche : des parcs et forêts aménagés, le Nautil, complexe sportif et aquatique ainsi que quatre piscines. La politique sportive de Paris - Vallée de la Marne prend tout son sens avec la présence sur le territoire de l'île de loisirs Vaires/Torcy, l'un des sites retenus dans le cadre des Jeux Olympiques Paris 2024.



Oxy'Trail, un succès grandissant

Le dimanche 25 juin, se déroulait la 5^e édition de la course Oxy'Trail. Organisée par L'Agglomération avec le soutien du club MLVA (Marne-la-Vallée Athlétisme), Oxy'Trail figure parmi les plus belles courses d'Ile-de-France avec trois parcours de 5, 13 et 23 km. Oxy'Trail est le 2^e trail d'Ile-de-France, la 12^e course d'Ile-de-France et la 2^e course de Seine-et-Marne.

85% des parcours empruntent des sentiers entre ville et nature et traversent les jardins du château de Champs les bords de Marne, l'Île de loisirs Vaires/Torcy ou encore la Chocolaterie Menier.

Oxy'Trail 2017

- ◆ **4 500** participants
- ◆ **530** bénévoles

Le réseau des piscines

L'Agglomération compte 4 piscines. Ces lieux de proximité sont des vecteurs essentiels pour l'apprentissage et l'accès de tous au sport. Ils accueillent tout au long de l'année divers publics : scolaires, centres de loisirs, associations sportives et grand public.

La fréquentation annuelle 2017, tous publics confondus, s'établit comme suit :

- ◆ **108 466** entrées à Chelles
- ◆ **44 588** entrées à Vaires-sur-Marne
- ◆ **18n 451** entrées à Émerainville
- ◆ **105 549** entrées à Torcy



Le Nautil

Le Nautil est un complexe intercommunal de sports et de loisirs créé en 1996 situé à Pontault-Combault. Composé de trois espaces : aquatique, forme et escalade, Le Nautil propose une large gamme d'activités sportives et de loisirs.

- ◆ **Espace Aquatique : bassin de 25 mètres, piscine à vagues, toboggan, pataugeoire, aire de jeux d'eau, jacuzzi, structure gonflable en période estivale.**
- ◆ **Espace Forme : Espace cardio training et musculation, cours de fitness, bassin d'aquagym, courts de squash, espace détente (puit d'eau froide, jacuzzi, sauna, hammam, bassin extérieur d'été)**
- ◆ **Espace Escalade : salle de voies, salle de blocs, 5 systèmes d'auto-assurance.**

Chiffres 2017

- ◆ **399 122** visiteurs
- ◆ **1 504 969 €** de recettes

Obtention du Label "Grand Insep"

Afin de poursuivre sa démarche qualité et de valoriser l'accompagnement sportif notamment auprès des sportifs de haut-niveau, Le Nautil s'est engagé pour l'obtention du label "Grand Insep". Gage de reconnaissance, de qualité des installations et d'accompagnement sportif, ce label pourrait permettre au Nautil de figurer comme un centre d'entraînement sportif partenaire des compétitions nationales et internationales.

Réhabilitation du Nautil

Afin d'accueillir les usagers dans des conditions optimales et d'agrandir les espaces de pratique sportive, un vaste chantier de réhabilitation du Nautil a été engagé. Ce projet qui s'achèvera en 2018, s'élève à 2 500 000 € HT de budget.

En 2017

Réaménagement des accueils des espaces forme et escalade (août 2017) et aquatique (juin 2017).





SOUTENIR

L'ACCÈS À LA CULTURE

La vie culturelle d'un territoire contribue à l'épanouissement, à l'enrichissement et à la proximité avec les habitants. C'est pourquoi, Paris - Vallée de la Marne met en œuvre des actions, des événements et des initiatives, à destination de tous les publics.

Paris - Vallée de la Marne s'appuie sur des équipements de qualité. Elle gère 14 médiathèques, 9 conservatoires, 3 studios d'enregistrement, 2 auditoriums et une salle de spectacle, Les Passerelles. Elle travaille en partenariat avec les communes et les associations du territoire afin d'assurer une politique de coopération culturelle intercommunale.

Le réseau des médiathèques

L'Agglomération mène une politique de lecture publique ambitieuse. Elle priorise cette pratique culturelle fondamentale comme moyen privilégié de démocratisation culturelle, d'appropriation du savoir et de plein exercice de la citoyenneté. Elle bénéficie d'un maillage du territoire équilibré grâce à un réseau de 14 médiathèques de proximité et un service de bibliothèque Hors les murs.

Le réseau met à la disposition du public plus de 610 000 documents, tous supports confondus (livres, revues, CD, DVD, textes lus, partitions, jeux de société, jeux vidéos).

Chiffres 2017

15 % de la population du territoire est inscrite soit **33 750** personnes.

Le réseau a enregistré **1 111 400** prêts en 2017, les livres pour la jeunesse, les romans et les DVD étant les plus empruntés.

Les médiathécaires ont réalisé **1 614** accueils scolaires (de la maternelle au lycée) sur l'ensemble du réseau.

Les événements 2017

- ◆ Le **"Printemps du numérique"** avec des ateliers, des conférences, des expositions et des tournois de jeu vidéo.
- ◆ La **"Grande révision"** permet aux lycéens de préparer leurs examens dans les meilleures conditions, en mettant à leur disposition un cadre de travail adapté (amplitude horaire élargie, places de travail équipées, collations) ainsi que des aides complémentaires (annales, soutien de professeurs bénévoles...).
- ◆ L'opération **"Premières pages"** fait l'objet d'une labellisation par le Ministère de la Culture. En 2017, 1 500 enfants de 0 à 3 ans ont été accueillis avec leurs parents dans les médiathèques lors de rendez-vous réguliers type "heure des histoires" ou de séances de lectures partagées avec les enfants, plus de 300 albums ont été donnés.

Les médiathèques présentent

Premières pages

Exposition • Cadeau
Rencontre • Contes

Du 11 avril
au 6 mai 2017

Pontault-Combault
Roissy-en-Brie



www.agglo-pvm.fr



Les conservatoires

Service public d'enseignement artistique

Paris - Vallée de la Marne propose une politique d'enseignement artistique. Elle s'appuie sur ses 9 équipements de proximité dont la mission générale est de favoriser le rayonnement territorial par le développement des pratiques culturelles et artistiques dans les domaines de la musique, de la danse, du théâtre et des arts plastiques. L'action de l'Agglomération s'inscrit dans une démarche de cohésion sociale et de réduction des inégalités d'accès à la culture.

Dans cette perspective, Paris - Vallée de la Marne travaille à l'unification des conservatoires au sein d'un seul réseau.

Vers le futur réseau d'enseignement artistique

En 2017, l'Agglomération a lancé le travail de préfiguration du réseau des établissements d'enseignement artistique de Paris - Vallée de la Marne. Plusieurs démarches ont été initiées :

- ◆ Diagnostic complet de l'ensemble des établissements
- ◆ Groupes de travail thématiques
- ◆ Travail collaboratif sur l'élaboration d'un scénario de gouvernance du futur réseau

En mai 2017, le conseil communautaire a voté de nouvelles grilles tarifaires des médiathèques. Mise en œuvre à partir de la rentrée de septembre 2017, elle vise une plus grande équité à l'échelle du territoire.

Conservatoire à rayonnement intercommunal Michel-Slobo

L'équipe pédagogique du CRI Michel-Slobo à Torcy est composé de 38 enseignements. 477 heures de cours sont dispensées par semaine aux 816 élèves que comptent l'école :

- ◆ **316** élèves danseurs
- ◆ **146** élèves en musiques actuelles
- ◆ **10** élèves en classes à horaires aménagés

LE CRI propose également des activités de diffusion :

- ◆ **17 auditions** (353 élèves, 726 spectateurs)
- ◆ **13 concerts-spectacles** (589 élèves, 2411 spectateurs)

88 projets communs aux conservatoires ont été engagés ainsi que des masterclasses en présence de grands de la musique.

Le conservatoire Pontault-Combault/Roissy-en-Brie

Le conservatoire Pontault-combault/Roissy-en-Brie (antenne à Pontault-Combault et à Roissy-en-Brie) assure un enseignement artistique dans les disciplines suivantes :

- ◆ Arts plastiques
- ◆ Danse
- ◆ Musique
- ◆ Théâtre

Il compte près de 1 400 élèves formés aux divers aspects de la pratique artistique en s'appuyant sur de multiples situations d'apprentissage mises au service de l'épanouissement personnel. Le conservatoire compte une équipe pédagogique de 57 enseignants.

Le conservatoire de musique Marne et Chanteraine

Le Conservatoire de musique Marne et Chanteraine est un établissement, fédérant 4 sites d'enseignement à Chelles, Vaires-sur-Marne, Courtry et Brou-sur-Chanteraine. De la découverte à l'acquisition d'une autonomie, les apprentissages sont structurés par cycles les élèves sont mobilisés régulièrement pour participer aux manifestations organisées par l'établissement : auditions de classes, concerts d'écoles, spectacles scolaires de fin d'année, projets multidisciplinaires rayonnant hors des murs des écoles de musique...

Les temps forts de la saison

- ◆ Stage d'orchestre, "répertoire des musiques de films", 40 stagiaires
- ◆ L'opération "Tambours battants, la semaine des percussions" concerts liés à la pratique des percussions
- ◆ Programmation de 7 concerts éducatifs (de novembre 2016 à février 2017) animés par les enseignants du conservatoire
- ◆ Fêtes champêtres : concerts dans les jardins du Château de Champs-sur-Marne par les classes de musique ancienne des conservatoires de Paris - Vallée de la Marne
- ◆ Plus de 70 auditions chaque année
- ◆ Autres événements : concerts de Noël, du Nouvel An, concert 20^e siècle, concerts 3^e cycle, concerts de musique de chambre, etc...)

Les chiffres

- ◆ **1250** élèves inscrits
- ◆ **87** enseignants qualifiés



Le spectacle **vivant**

◆ **Paris - Vallée de la Marne a fait de la culture une priorité politique. Elle se traduit à travers ses espaces de diffusion :**

- ◆ **Les Passerelles à Pontault-Combault**
- ◆ **L'auditorium Jean-Cocteau à Noisiel**
- ◆ **L'auditorium Jean-Pierre-Vernant à Chelles**

L'ensemble représente 121 spectacles professionnels, dont 43 dans le cadre de mises à dispositions (Théâtre de Chelles et la ville de Noisiel), 39 jours de résidence d'artistes (accompagnement à la création), 92 mises à dispositions et/ou partenariats avec les conservatoires, 17 mises à dispositions et/ou partenariats avec les médiathèques, 36 autres mises à dispositions (dont 3 pour l'Éducation Nationale), 67 jours de montages ou démontages techniques.

L'Agglomération gère également un studio d'enregistrement, le Music Hall Source situé à Roissy-en-Brie et deux studios de répétition au sein des Passerelles et la Forge à sons localisée à Torcy.

La coopération culturelle

La vie culturelle à Paris - Vallée de la Marne est dense. Aussi, l'Agglomération s'inscrit dans une démarche partenariale afin de construire une offre culturelle en cohérence avec les villes et les autres opérateurs du territoire telle que la Ferme du Buisson et le Théâtre de Chelles. L'Agglomération développe également des partenariats avec les associations culturelles, les MJC et les centres sociaux du territoire ou encore l'UPEM. L'organisation d'événements communs illustre cette volonté de coopération culturelle intercommunale.

Financements obtenus en 2017

- ◆ Région : Permanence artistique et culturelles, 25 000 € par an pendant 4 ans
- ◆ DRAC (aide au projet de soutien à la création)
- ◆ Département : 43 000 € par an pour le soutien aux équipements à rayonnement territorial et local

L'Agglomération soutient deux structures culturelles phares du territoire, grâce à son concours financiers :

- ◆ La Ferme du Buisson : 2 004 647 €
- ◆ Le Théâtre de Chelles : 140 000 €



Les Passerelles

En 2017, près de 40 spectacles se sont produits aux Passerelles. Outre sa programmation pluridisciplinaire, Les Passerelles proposent à l'attention des établissements scolaires du territoire, des interventions d'artistes et de compagnies. Les ateliers sont construits en fonction des besoins de chaque niveau scolaire et projet pédagogique, de la maternelle au lycée. Lieu de soutien à la création artistique, Les Passerelles ont accueilli 4 compagnies en résidence de création et soutenues en coproductions : La compagnie Ark, la compagnie Les Souffleurs comandos poétiques, la compagnie de la jeunesse aimable et la compagnie Kiaï.



Communauté d'agglomération Paris - Vallée de la Marne
5, cours de l'Arche Guédon à Torcy • 77207 Marne-la-Vallée CEDEX 1
Tél. 01 60 37 24 24 – Fax. 01 60 37 24 34
www.agglo-pvm.fr • www.facebook.com/agglopvm